



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
en charge de l'enseignement supérieur

N° 4 0 6 9 / MEE

La Ministre

PAPÉETE, le 0 8 JUIN 2017

à

Mesdames et Messieurs les enseignants et directeurs d'école maternelle, publique et privée

s/c de Monsieur le Directeur général de l'éducation et des enseignements
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
s/c de Madame et Messieurs les Directeurs des enseignements privés

Objet : Recommandations pour renforcer l'efficacité de l'enseignement en école maternelle

Réf. : Textes de référence :

- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Charte de l'éducation (actualisation 2016 – Délibération 2016-59/APF du 7 juillet 2016
- Circulaire 1671/MEE du 16 avril 2015 Scolarisation des enfants de moins de trois ans
- Programme polynésien de l'école maternelle en référence au JO spécial N°2016-51 NS du 04 août 2016 Annexes à l'arrêté n° 1026 CM du 27 juillet 2016 fixant les programmes cycle 1, cycle 2 et cycle 3 de l'école primaire et du collège de Polynésie française (Voir le texte : Arrêté n°1026CM du 27 juillet 2016)
- documents ressources sur Eduscol <http://eduscol.education.fr/pid26178/ressources-pour-le-premier-degre.html>

L'année scolaire 2016-2017 constitue une étape déterminante avec la mise en œuvre de la nouvelle charte de l'éducation, des programmes du cycle 1 et de l'entrée en vigueur de l'évaluation positive.

Cette circulaire a pour objet de rappeler les priorités liées à la scolarisation des élèves de maternelle et de donner quelques recommandations d'ordre pédagogiques et organisationnelles.

1. DES PRIORITES

- Une école renouvelée

La charte de l'éducation crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire avant cinq (5) ans, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. La mission principale de l'école maternelle est de **donner envie aux enfants d'aller à l'école** pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

Une organisation de la semaine scolaire doit favoriser la structuration temporelle des élèves à travers un emploi du temps, prenant en compte les besoins physiologiques du jeune enfant, les pratiques pédagogiques efficaces et les articulations avec les temps périscolaires (dont les temps de restauration scolaire).

- Les programmes

Les enseignements de l'école maternelle dorénavant, constitués d'un **cycle unique**, sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée.
- Explorer le monde.

Les langues et cultures polynésiennes seront intégrées aux cinq domaines de l'école maternelle à travers des activités communicationnelles. Quotidiennement pratiquées, les situations proposées favoriseront les interactions orales avec les adultes et entre les élèves permettant l'utilisation d'énoncés simples et construits.

Ces cinq domaines d'apprentissages, tous indispensables, maintiennent la priorité affirmée allouée au langage qui s'installe, se nourrit dans le tissage d'expériences variées. Apprendre ensemble pour vivre ensemble est un enjeu général et non un domaine en particulier.

Les programmes se mettent en place en cette rentrée 2016 concomitamment pour les **trois niveaux du cycle** ce qui appellera de **nécessaires régulations et concertations au sein de chaque équipe** pédagogique, plus particulièrement en ce qui concerne la liaison SG-CP.

Cette école bienveillante ne s'oppose ni à l'autorité, ni à la nécessaire exigence attendue ; elle est en lien avec une évaluation positive. La circulaire de rentrée n° 41994 du 16/08/2016 présente les contenus et la démarche. Elle est complétée par des temps de formation en circonscription.

Il s'agit de faire plus de place à l'initiative des enfants, à leur responsabilisation : "agir, s'exprimer, comprendre" constitue, à cet effet, un triptyque repris dans l'intitulé des domaines.

Des ressources pour un accompagnement des nouveaux programmes sont mises en ligne progressivement sur Eduscol et/ou sur le site maternelle de Polynésie française, afin de faciliter le travail des équipes enseignantes. Ces documents visent à apporter une aide concrète à la mise en œuvre dans les classes, pour éviter une dispersion sur différents outils non validés, mis sur la toile. Ils concernent la scolarisation des moins de trois (3) ans, le langage oral et écrit, le graphisme et l'écriture, l'exploration du vivant, de la matière et des objets, l'activité physique et jouer et apprendre. Ils sont complétés par un dossier concernant le suivi et l'évaluation.

Un document synthétique a été mis en ligne sur le site maternelle¹ afin d'en faire une navigation plus aisée. Chaque domaine se décline selon 3 entrées :

- aspects scientifiques ;
- accompagnement didactique ;
- accompagnement pédagogique.

La mission maternelle s'attachera tout au long de l'année à proposer des productions, des pistes, des outils pour accompagner la mise en œuvre de ces programmes.

¹<http://www.maternelle.education.pf/>

- L'accueil des moins de trois ans

Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la charte de l'éducation. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire. C'est une priorité territoriale dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les archipels éloignés.

Un guide, un dossier pédagogique et différents outils sont en ligne sur le site maternelle de Polynésie française (onglet « ressources » → Ecole adaptée aux jeunes enfants → La première scolarisation).

- La mallette des parents

Une mallette des parents spécifique à l'école maternelle est mise à disposition des équipes. Elle précise quelques éléments clés pour donner sens à ces relations et permettre dès la première rentrée la mise en réussite de la co-éducation.

Cette mallette précise entre autres quelques recommandations pour l'organisation d'une rentrée échelonnée. Cette rentrée doit être avant tout au service de l'enfant et de sa famille. Son unique but réside dans l'adaptation de l'accueil des plus jeunes à l'école maternelle.

C'est pourquoi elle ne peut concerner que les enfants de moins de trois (3) ans et les enfants de SP non scolarisés précédemment.

Toute rentrée échelonnée mise en place doit faire l'objet d'une information préalable en conseil d'école proposée individuellement aux parents lors de l'inscription et ne peut être imposée aux familles. Tout dispositif fait l'objet d'une communication à l'inspecteur de la circonscription qui en valide le principe. Vous retrouverez ce document sur le site maternelle de Polynésie française :

« Mallette des parents »

Parents enseignants ensemble pour une co-éducation réussie à l'école maternelle.

2. DES RECOMMANDATIONS ET UNE PRISE EN COMPTE DES MODALITES D'ORGANISATION DES TEMPS EDUCATIFS

Le cadre de mise en œuvre des programmes et du fonctionnement de chaque école maternelle au service de la réussite des élèves est défini dans le PROJET D'ECOLE. Il prend appui sur des références institutionnelles et sur des réflexions pédagogiques.

Un fonctionnement harmonieux de l'école au service du bien-être de l'enfant et de la réussite de l'élève passe par une organisation du temps réfléchie, présentée en premier lieu aux familles et aux autres acteurs de la communauté éducative.

a) Les horaires scolaires :

Le temps d'accueil administratif durant lequel l'école doit assurer l'accueil des enfants est de la responsabilité du directeur. L'accueil des élèves, dix minutes avant l'entrée, ainsi que dix minutes à la sortie de la classe, rentre dans les obligations de service des personnels enseignants du 1er degré. Durant tout le temps scolaire et jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité du parent ou d'un tiers désigné par écrit, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant.

La présence de l'enseignant dans sa classe dès l'ouverture de l'école est préconisée pour favoriser un accueil personnalisé de chaque enfant et pour construire avec les parents une relation de confiance. Cet accueil progressif des élèves et de leurs parents pourra précéder l'heure officielle d'entrée ou/et de sortie de classe avant le temps pédagogique dans le respect du fonctionnement interne de l'école.

- b) L'articulation entre le temps scolaire et la restauration est pensée de manière à favoriser le bien-être des enfants et à constituer une continuité éducative.

- Et sa dimension pédagogique

L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière, en articulation avec l'emploi du temps. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent ainsi des repères sécurisants aux jeunes enfants et à leur famille.

Temps éducatif et temps didactique sont deux temps d'apprentissage. Ce qui est fait pendant le temps éducatif conditionne la réussite de ce qui est entrepris pendant le temps didactique et à l'inverse.

- L'emploi du temps

La formalisation de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il atteste de la conformité aux programmes en vigueur. Il constitue en outre une base de discussion avec les familles et permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux. On pourra compléter l'emploi du temps par une frise chronologique enrichie pour les plus jeunes de photographies ou de représentations des élèves en activité dans toutes les classes.

Ces emplois du temps doivent pouvoir évoluer en cours d'année. La diversité en fonction des âges doit être respectée.

La prise en compte des différentes modalités d'apprentissage doivent y apparaître : apprendre en jouant, apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes, apprendre en s'exerçant et en se mémorisant.

- L'accueil du matin sur le temps pédagogique

Le temps de l'accueil, lui aussi adapté à l'âge des enfants, doit être organisé.

Il sera évolutif sur l'année scolaire.

Ce temps de transition où l'enfant passe de ses parents à l'école est un temps fort, un moment particulièrement sensible. Organisé de manière harmonieuse, il permet de faire entrer l'enfant en douceur dans la collectivité et progressivement dans les apprentissages, en particulier dans le langage. L'arrivée des enfants, sur ce temps d'accueil dans les classes, permet à l'enseignant de nouer une relation duelle d'échange avec chaque enfant et d'engager un enseignement du langage plus individualisé.

L'accueil est bien souvent le seul moment visible par les familles, il se doit d'être parfaitement organisé dans ses contenus.

Il est indispensable de présenter aux familles une entrée dans les apprentissages, de manière exigeante, dès cette période et de permettre aux parents de comprendre que l'école est un lieu d'apprentissages structurés.

Lorsque des espaces parents sont mis à disposition dans les classes, la consultation régulière des carnets de suivi, les échanges individualisés, des temps d'atelier avec leur enfant, une lecture d'album ou tout autre activité de coéducation peuvent être proposés.

Le temps d'accueil fait l'objet d'une préparation comme les autres moments de la journée. Les contenus sont précisés dans le cahier journal. Si les activités libres dominent, une activité plus dirigée n'est pas exclue. Même libre, l'activité doit avoir un objectif qui détermine le choix du matériel proposé. Il peut s'agir de situations de découverte et d'expérimentation, d'entraînement ou de réinvestissement.

Les activités proposées évoluent tout au long de l'année selon une progression, afin d'accompagner les apprentissages des élèves, en concertation avec l'équipe de cycle. Les traces produites par les élèves pendant ce temps d'accueil peuvent faire l'objet d'une exploitation pédagogique.

Tous les domaines d'activités doivent être représentés au cours d'une période donnée. En section de petits ou de tout-petits, le temps d'accueil peut être l'occasion de créer des « pôles d'intérêt » permettant de construire des apprentissages au cours de la matinée.

Ce temps d'accueil est prévu uniquement le matin pour tous les élèves, adapté au niveau de classe.

- Les rituels

Les rituels ne se répètent pas à l'identique, ils évoluent durant l'année et le cycle. De courte durée, car adaptés à la capacité d'attention de jeunes enfants, ils peuvent être répartis sur divers moments de la journée, notamment dans les classes à cours multiples. Seul l'appel doit être systématiquement présent en tout début de regroupement, puisqu'il constitue l'entrée dans la vie du groupe classe et est obligatoire en tant qu'acte administratif. Ils ne se justifient que par les apprentissages sous-jacents, ils développent des compétences identifiées et font l'objet d'une programmation. Ils doivent pouvoir s'adresser à tous. Leur conduite peut être prise en charge par les élèves qui l'ont préparée auparavant afin d'éviter une prise de parole omniprésente de l'enseignant.

- Le passage aux toilettes

Le passage aux toilettes permet aux enfants de satisfaire les besoins physiologiques et participe à l'apprentissage des gestes élémentaires de l'hygiène corporelle.

- Faire évoluer son organisation sur l'année selon l'âge des enfants.
- Autant que possible, encourager le passage aux toilettes à la demande.
- En proposant un passage aux toilettes de moins en moins en collectif, les enfants gagneront en autonomie.

On proscrit le plus possible les passages collectifs aux toilettes, type « petits trains ». En effet, cette pratique s'appuie souvent sur l'argument selon lequel l'élève ne connaît pas bien l'école. Or, la découverte de l'école, de ses classes, couloirs, lieux d'hygiène est le premier travail pour un pédagogue soucieux de scolariser les enfants dans un lieu qu'ils auront exploré pour mieux s'y repérer.

Il arrive parfois que des enfants qui se rendent aux toilettes chez eux de manière autonome perdent cette autonomie à l'école ou préfèrent « se retenir » que de passer aux toilettes de manière collective.

Cette problématique de l'hygiène doit faire l'objet d'une réflexion de l'équipe en conseil des maîtres car sa mise en œuvre est spécifique à chaque école en fonction de l'organisation des locaux et du personnel communal mis à disposition.

- La collation

La collation n'est ni obligatoire, ni systématique. Aucun argument nutritionnel ne justifie son organisation à l'école maternelle en milieu de matinée qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et une modification des rythmes alimentaires des jeunes enfants.

C'est pourquoi, elle doit faire l'objet d'un choix raisonné d'équipe d'école.

Il est important également d'y associer les parents, en les sensibilisant aux rythmes et besoins nutritionnels des enfants.

Si la collation est proposée, elle le sera parfois durant l'accueil pour certains enfants, et au minimum 2h avant la pause déjeuner pour ne pas perturber le rythme alimentaire.

Il est recommandé d'organiser la collation en tenant compte des indications suivantes : d'éviter les produits à forte densité énergétique, riches en sucres et en matières grasses, au profit des fruits ou légumes crus, de l'eau, du lait, de pain ou céréales non sucrées.

L'assemblée de Polynésie française fait de la lutte contre l'obésité une priorité du Pays. Un guide a été fourni par le ministère de l'éducation et le ministère de la santé en 2011 (en lien sur le site maternelle de Polynésie française) qui rappelle l'organisation de la collation en maternelle.

La question de la collation s'inscrit dans une approche éducative globale contribuant à un enjeu majeur de santé publique.

Il est important aussi d'expliquer ce changement aux familles lors d'un conseil d'école ou en réunion de parents, l'expérience prouvant que ce sujet peut parfois être sensible. Cela n'exclut pas des actions d'éducation nutritionnelle et d'éducation au goût en relation avec un projet de classe, mais à titre ponctuel.

La collation peut aussi être intégrée à tout projet pédagogique.

- La récréation

La récréation est avant tout un temps de rupture qui doit permettre à l'enfant, en fonction de leur âge, de se ressourcer et de répondre à ses besoins de mouvement dans un espace aménagé.

En fonction des réalités locales, on pourra organiser les récréations de manières suivantes :

Le matin : Proposer une récréation de 15 à 30 minutes ou deux récréations de 15 minutes sur un créneau suffisamment éloigné de la fin de matinée. Cela permettra la mise en œuvre d'un véritable temps d'apprentissage qui contribue au vivre ensemble, au développement du langage ou moteur dans des situations particulières mais riches d'expériences.

Pour les STP et SP, proposer un temps de détente ou de rupture supplémentaire en cours de matinée au sein de la classe.

L'après-midi : Pour un temps de classe de 2 heures ou moins et selon les niveaux de classe, on pourra envisager la suppression de la récréation au profit de l'organisation de temps de rupture au sein de la classe ou dans les espaces extérieurs aménagés (jardinage, jeux extérieurs, vélo, trottinette...) si nécessaire.

On pourra proposer des récréations courtes, séparées pour les « petits » en début d'année, voire différées, afin de leur permettre une appropriation de l'espace de la cour dans de bonnes conditions avec leur enseignant et leur « Tatie ».

Pour les STP et SP, la sieste étant prioritaire, il n'est pas judicieux de proposer de récréation avant ou après celle-ci. Selon les écoles, la sieste aura commencé durant la pause méridienne.

Des récréations s'achevant une demi-heure avant la sortie perdent tout leur sens et ne permettent pas un respect des rythmes de l'enfant et une organisation efficace des apprentissages. On veillera à maintenir une durée d'une heure entre le retour de la récréation et la sortie.

- La sieste ou temps de repos

La réflexion sur l'organisation des temps de l'enfant vise à mieux prendre en compte les besoins physiologiques de l'enfant. La proposition et l'organisation de la sieste ou d'un temps de repos doit pouvoir répondre aux besoins particuliers de chaque enfant : dormir, récupérer, être au calme, s'isoler ponctuellement, se détendre et se relaxer dans un espace aménagé et sain.

A cet égard, il convient d'être particulièrement attentif à son organisation afin qu'elle permette un équilibre entre la prise en compte des besoins et les apprentissages des après-midi.

Certains enfants se réveillent au bout de 45 mn, prêts à entrer dans les activités proposées. D'autres enfants auront besoin d'1h30 de repos. Il est recommandé de ne pas dépasser la durée d'un cycle de sommeil (1h30, 2h environ). Pour que la sieste soit plus profitable au jeune enfant, il faut pouvoir la proposer le plus rapidement possible après le déjeuner. Un enfant qui ne s'est pas endormi au bout de 20 mn pourra réintégrer un temps d'activité calme organisé en dehors du dortoir.

Il conviendra de faire évoluer l'organisation de la sieste sur l'année selon l'âge et les besoins des enfants, en prenant en compte les spécificités de la Polynésie française : le temps de classe est important en matinée, de même certains enfants se lèvent très tôt.

D'une manière générale :

- STP, SP : la sieste est prioritaire (durée environ 1h30/2h) à partir du moment d'endormissement ; un accueil différé sera organisé pour ceux qui pourraient dormir à la maison.
- SM : Un moment de repos ou des activités calmes dans des espaces aménagés pourront être proposés au retour en classe.
- SG : Des mises en situation calmes préparant les enfants à investir progressivement les apprentissages prévus pouvant relever du domaine de l'écoute musicale, des découvertes littéraires, ...
- SM ou SG : toutefois une sieste pourra être proposée de manière exceptionnelle, sur temps scolaire à tout enfant en exprimant le besoin, en accord avec la famille.

Les pratiques qui consistent à allonger les élèves sur des couchages improvisés dans la classe sont contraires aux normes d'hygiène et de respect de l'intégrité de l'enfant.

Il est nécessaire de prévoir toutes les fois que cela est possible un équipement spécifique permettant de répondre au confort des enfants.

- Le temps de restauration scolaire

Vu la durée de la matinée (4 heures) de nombreuses écoles proposent pour les plus jeunes (STP-SP) un temps de restauration sur le temps de classe en présence des enseignants ; si tel est le cas cela ne peut être élargi aux élèves du SM-SG.

Ce temps en raison de la présence des enseignants doit être un temps éducatif à part entière. Il ne peut s'agir d'une simple surveillance.

Les besoins des élèves de cet âge nécessitent la présence bienveillante d'accompagnement pédagogique et éducatif de la part des enseignants.

La complémentarité avec le personnel communal semble souhaitable. Ce point sera à discuter régulièrement en conseil d'école.

- Les déplacements, l'hygiène

Ces temps sont compris sur le temps imparti pour la récréation.

Ces moments sont également des temps d'apprentissage qui visent l'autonomie des élèves. Ils évolueront au cours de l'année.

- Les dispositifs particuliers

Prendre en compte l'organisation des dispositifs particuliers : décroissements, intervention DASED, dispositif divers.

Intégrer les dispositifs à l'emploi du temps après concertation des intervenants afin d'en tirer le meilleur profit pour les apprentissages des élèves.

3. CONCEVOIR L'ORGANISATION DU TEMPS SUR LA JOURNÉE, SUR LA SEMAINE

Penser l'organisation de la semaine relève d'un savant dosage entre régularité et alternance des situations d'apprentissage proposées.

L'alternance entre des matinées plus longues et après-midi plus courts, oblige à réfléchir aux habitudes de découpage des séances. Ces dernières seront planifiées en se fondant sur les recherches récentes en matière chronobiologie et de chronopsychologie, afin de prendre en compte, selon l'âge des enfants, les variations des périodes de vigilance, au cours de la semaine et de la journée de classe.

- Organisation des apprentissages

Afin de faire vivre à l'enfant une journée de classe la plus harmonieuse possible et de respecter ses besoins spécifiques en fonction de son âge, il conviendra de prendre en compte les préconisations suivantes :

Sur la semaine

- Proposer des apprentissages relevant des différents domaines sur les huit (8) demi-journées, y compris les mercredis et vendredis matins.
- Eviter les apprentissages nouveaux durant les périodes de désynchronisation autour de la coupure du week-end, lundi matin.
- Concevoir l'emploi du temps de la semaine en entrant par les étapes de la démarche d'apprentissage (découverte, entraînement, structuration, mémorisation...) en lien avec les périodes de vigilance.
- Afin de favoriser la mémorisation et la fixation des apprentissages nouveaux, proposer une réactivation dans les 24h, 48h qui suivent la mise en situation de ces apprentissages.

Sur la journée

- La première heure de la journée et de la mi-journée ainsi que le temps de pause méridienne se prêtent moins à des activités nécessitant une forte concentration intellectuelle.

Cela se traduit par une progression des capacités cognitives qui :

- augmentent en milieu de la matinée ;
- s'abaissent en fin de matinée et après le déjeuner ;
- progressent à nouveau au cours l'après-midi.

- La durée des séances est variable selon l'âge et le type d'activité.
- Plus les enfants sont jeunes, plus il est important de penser à organiser les espaces afin de pouvoir alterner les modalités de travail (collectif/individuel, oral/écrit, repos/forte stimulation intellectuelle).

- Quelques recommandations générales

- Envisager des régularités horizontales dans l'emploi du temps.
- Identifier les plages de travail concernées par le projet interdisciplinaire en cours et relier les liens entre les apprentissages.
- Tirer profit du continuum des cinq (5) matinées, des après-midi écourtés.
- Rompre avec l'organisation des ateliers en rotation systématique sur les cinq (5) matinées.
- Faire évoluer le temps réservé aux apprentissages éducatifs sur l'année, en fonction du développement des enfants.

Rq. : Un document sera prochainement mis en ligne sur le site maternelle permettant une meilleure prise en compte des besoins des enfants dans un emploi du temps.

4. CONCEVOIR L'ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

- Prise en compte de la diversité des élèves

Pour établir au quotidien une cohérence d'action entre les activités différenciées proposées au cours des différentes séances, il conviendra de se doter :

- d'outils d'observation et de suivi des compétences des élèves ;
- d'outils de conception et de planification de la progressivité des apprentissages.

L'aide, qui s'inscrit naturellement dans l'ensemble du temps scolaire devra permettre de :

- proposer des activités différenciées en particulier en prévention (anticiper les difficultés) ;
- prévoir des activités pour les élèves en avance sur les apprentissages ;
- planifier des créneaux, des organisations spécifiques et/ou insérer des plages de travail différencié dans le déroulement des séances.

- Projet

Le projet permet de donner du sens aux apprentissages, de construire des passerelles entre « la vraie vie » et la vie à l'école.

Il permet aux enfants les plus fragiles de s'engager dans les situations proposées dans la classe.

Il est utile de préciser que le projet n'est pas obligatoirement en lien avec un projet thématique de période.

Il s'agira d'être vigilant aux points ci-dessous :

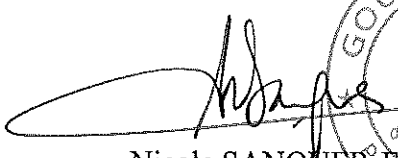
- Maintenir l'équilibre des différents domaines d'apprentissage sur les périodes de l'année.
- Identifier les plages de travail concernées par le projet sur l'emploi du temps de la semaine, de la période ; repérer les liens entre les apprentissages.

Rq. : Les thématiques du type « Fête de Noël » « Halloween » ne peuvent être considérées comme des supports pertinents de projets pédagogiques de périodes. En revanche, ils peuvent être l'événement ponctuel lié à la vie de la communauté scolaire et sociale.

Conclusion :

L'enjeu est de fédérer les efforts de tous au sein de l'école maternelle mais aussi avec les parents et les partenaires, vers un objectif unique, celui de la réussite des élèves présente et future.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.


Nicole SANQUER
La Ministre
de l'éducation,
de la jeunesse
et des sports,
en charge
de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie
GOUVERNEMENT
Nouvelle-Calédonie